



REGION REUNION
www.regionreunion.com



PROJET

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE

RÉUNION DU 31 OCTOBRE 2014

SONT PRÉSENTS :

AU TITRE DE LA REPRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ :

M. Dominique FOURNEL
M. Serge CAMATCHY

Président
Secrétaire

AU TITRE DE LA REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

Au titre de l'UNSA SNAEN CT / S.A.C.RE-UNSA

M. Yves TAMBON
M. Gérald PADEAU
(suppléant, en remplacement d'un membre titulaire absent)
M. Benjamin THOMAS
(suppléant, en remplacement d'un membre titulaire absent)
M. Jean-François FERINOUT
(suppléant)

Au titre du S.A.F.P.T.R. / F.A.F.P.T.

M. Christian ROBERT
M. José POURNY)
(suppléant, en remplacement d'un membre titulaire absent)

Au titre de la CGTR-CGT.

Mme Lora DAMOUR

ASSISTENT AU TITRE DES SERVICES ET À L'INVITATION DU PRÉSIDENT :

EXPERTS

M. Bruno LAURET, Directeur des Systèmes d'Information ;
M. José POURNY, Direction Bâtiments et Architecture
M. Nicolas GROUARD, architecte.



M. Eric BOITEUX, Direction l'Entretien et de l'Exploitation de la Route ;
M. Hervé LEMAHIEU, Direction Générale Adjointe Routes ;
Mme Nelly LAURET, Service Transports et Déplacements.

MÉDECIN DE PRÉVENTION

Dr. Jean-Paul RAMSTEIN

ADMINISTRATIFS

M. Henri NICOLE, Directeur des Ressources Humaines,
Mme Marie-Josée MICHEL, Direction des Ressources Humaines,
M. Philippe WOAYE-KOI, Direction des Ressources Humaines,
M. Afzal PATEL, Direction des Ressources Humaines,
M. Henry JONZO, Direction des Ressources Humaines, assure les tâches matérielles.

M. Dominique FOURNEL préside la séance.

Sont désignées :

Secrétaire : M. Serge CAMATCHY

Secrétaire Adjoint : M. Benjamin THOMAS

1. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL DU CTP DU 15 SEPTEMBRE 2014

Le Comité Technique Paritaire approuve à l'unanimité le projet de procès-verbal du CTP du 15 septembre 2014.

2. INFORMATION SUR L'ANNUAIRE INTERNE

Le Président de séance donne la parole à M. Bruno LAURET, Directeur des Systèmes d'Information, qui fait part des informations suivantes :

Rappel de la problématique : la collectivité comprend plusieurs sites dans toute l'île qui sont d'ores et déjà connectés entre eux via un réseau informatique ; il est envisagé de procéder à la même uniformisation en matière de téléphonie.

L'autocommutateur existant à l'Hôtel de Région date de 1993 et ne permet plus de gérer l'annuaire interne de la collectivité. C'est la raison pour laquelle un marché a été lancé et qui vient d'être attribué pour uniformiser la téléphonie sur l'ensemble des sites. Grâce à ce nouvel outil :

- tout agent qui se voit attribuer un numéro de téléphone pourra changer d'affectation sans changer de numéro ;
- l'annuaire sera consultable en ligne, via le téléphone ou l'intranet de la collectivité, avec des possibilités de recherche multi-critères ;
- l'agent pourra facilement mettre à jour la fiche de renseignement le concernant ;
- le numéro pourra être transportable chez l'agent en cas de télétravail, sans surcoût pour l'agent.

Parallèlement au projet d'annuaire interne, un autre projet fait l'objet d'une consultation en cours et concerne la réforme de la base de tiers : chaque agent correspond à un tiers, mais la base actuelle comporte environ 140 000 noms, avec de nombreux doublons et peu de mises à jour... L'objectif, au 1^{er} semestre 2015, est de mettre en place une nouvelle gestion de tiers qui, outre les coordonnées de l'agent, pourra comporter un coffre-fort électronique où chacun pourra stocker ses fiches-de-paie, et autres documents personnels.

Observations des représentants de la collectivité

M. Dominique FOURNEL

- A l'avenir le même type de numéro sera utilisé pour joindre un agent, quel que soit son site de travail ?
- Est-ce que tous les tiers correspondent à des agents ?
- Dans le cadre d'une rencontre organisée sous l'égide de la DRH, les représentants du CTP peuvent faire part de leurs suggestions à la DSI pour l'amélioration de l'information des agents des lycées.

Observations des représentants du personnel

Au titre de l'UNSA SNAEN CT / S.A.C.RE-UNSA

M. Yves TAMBON

- Qu'en est-il pour les agents des lycées, voire certains agents des Routes, qui n'accèdent pas avec les mêmes facilités aux informations destinées aux agents de la Région ?

M. Benjamin THOMAS

- Il est temps de mettre en œuvre des actions afin d'assurer l'égalité de tous les agents devant l'information.

Au titre du S.A.F.P.T.R. / F.A.F.P.T.

M. Christian ROBERT

- Les agents des lycées disposent d'un local dans lequel un poste avec une ligne internet peut être installé où chacun pourrait se connecter.

Au titre de la C.T.R. - CGT

Mme Lora DAMOUR

- Confirme que certains agents des Routes ne disposent pas de poste informatique et se sentent exclus.

En réponse :

M. Bruno LAURET

- Confirme que désormais la collectivité aura les moyens techniques pour mettre en place le même type d'organisation de la téléphonie, quel que soit le site.
- Tous les tiers ne sont pas des agents : les tiers correspondent aussi à d'autres personnes morales ou physiques. Néanmoins une mise à jour est nécessaire car beaucoup de numéros sont encore dans la base alors qu'ils ne devraient plus y figurer.
- Concernant les Routes, les services concernés peuvent faire connaître les besoins en matière de postes informatiques pour combler les lacunes existantes.
- Concernant les lycées, le problème n'est pas d'ordre technique mais il concerne le partenariat avec les différents proviseurs : comme la Région finance déjà l'ensemble des liaisons des lycées, la collectivité ne devrait pas avoir à installer des liaisons supplémentaires, mais devrait pouvoir s'interconnecter sur le réseau existant. Il conviendrait alors de voir si des locaux sont disponibles dans tous les établissements pour les installations et de fournir à la DSI la liste des agents concernés.

3. INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX À L'HÔTEL DE RÉGION

Le Président de séance donne la parole à M. Nicolas GROUARD, architecte, qui fait part des informations suivantes :

Bâtiment annexe :

- Réception de la zone Est du bâtiment annexe d'ici la fin de l'année, mais elle ne sera disponible à l'usage qu'après livraison de la zone centrale ;
- La zone centrale sera livrable en mars-avril 2015;

Bâtiment principal :

- Les travaux dans le pyramide C arrivent à leur terme, ils ont connu du retard en raison de nombreuses difficultés rencontrées au démarrage.
- La collectivité a demandé de réduire l'impact des travaux sur les conditions de travail des agents : des propositions seront faites pour réduire la durée des travaux à trois

mois par pyramidon, mais les travaux de menuiserie occasionneront encore des nuisances sonores.

- L'ensemble des travaux devrait prendre fin en septembre 2015.

Observations des représentants de la collectivité

M. Serge CAMATCHY

➤ La plupart des agents installés dans le nouveau bâtiment estiment y être dans de très bonnes conditions.

M. Dominique FOURNEL

➤ Demande à faire un nouveau point sur l'avancement des travaux début 2015.

Observations des représentants du personnel

Au titre de l'UNSA SNAEN CT / S.A.C.RE-UNSA

M. Benjamin THOMAS

➤ Regrette que les délais de livraison soient constamment reportés, ceci dans la mesure où les travaux en cours comportent de nombreuses nuisances à la fois pour les agents, dont certains ont des soucis de santé, et pour le public reçu.

M. Yves TAMBON

➤ Il est vrai que les déménagements se sont déroulés dans des conditions difficiles (poussière, etc.), mais les agents disposent désormais de plus d'espace de travail.

Au titre du S.A.F.P.T.R. / F.A.F.P.T.

M. Christian ROBERT

➤ Le CTP a besoin d'avoir des éléments d'explication sur les retards pris : faillites d'entreprise, etc.

Au titre de la C.T.R. - CGT

Mme Lora DAMOUR

➤ Affirme que les agents des services nouvellement installés dans le bâtiment annexe se sont plaints de la précipitation dans laquelle les déménagements ont été organisés.

4. INFORMATION SUR LA PROBLÉMATIQUE DE DÉPLACEMENT ET DE STATIONNEMENT CONCERNANT LE PERSONNEL

Le président de séance donne la parole à Mme Nelly LAURET pour une présentation du dossier.

Mme Nelly LAURET (STD)

- Rappel de la démarche du Plan de Déplacement Inter Administrations qui a pour objectif une optimisation des déplacements des agents des administrations concernées sur le secteur du Moufia, en limitant l'usage de la voiture particulière au profit d'autres modes de déplacement.

Les actions menées :

- Mise en place d'un site de co-voiturage : Boug'eco.re avec réalisation de 4 places de stationnement réservées aux co-voitureurs près du local d'OSCAR, et des actions de communication pour inciter les agents au co-voiturage ;
- Mise en place de 12 Vélos à Assistance Electrique (VAE) à recharge solaire dans une logique de développement durable avec le projet d'installation d'ombrières photo-voltaïques sur le site de l'Hôtel de Région ;
- L'expérimentation sur le télétravail (Cf. documents transmis aux membres du CTP).
- Concernant les possibilités de stationnement pour les agents sur leurs sites de travail, 295 places sont actuellement disponibles sur le site de l'Hôtel de Région ; en ajoutant 148 places supplémentaires en intégrant les parkings du bâtiment annexe et de l'arboretum, cela correspond à 443 places pour environ 550 agents.
- Concernant les sites déconcentrés (Direction Mobilité, Direction Tourisme et Espace des Grands Chantiers), le problème rencontré par les agents est l'obligation de recourir au stationnement payant en zone verte : la journée de stationnement en zone verte coûte actuellement 1,60€, soit un coût moyen mensuel pour l'agent de 27,20€.
- Pour pallier cette situation, et éviter que ces agents ne se sentent lésés par rapport à leurs collègues bénéficiant de zones de stationnement gratuites, plusieurs solutions sont proposées :
 - **Acquisition de PIAF**, qui sont des horodateurs personnalisés et qui permettraient aux agents de disposer d'un forfait mensuel prépayé.
Coût mensuel : 24€
Nombre d'agents concernés : 45
Coût annuel : 10 800€
Coût d'investissement de départ (acquisition des boîtiers): 465 euros (17 euros l'unité).
 - **Abonnements mensuels pour le parking de la République**, situé rue Lucien GASPARIN et disposant de 405 places pour les abonnés.
Coût mensuel : 30€
Nombre d'agents concernés : 45
Coût annuel : 13 500€
Nota : seulement 10 à 15 places seraient actuellement encore disponibles.
 - **Mise à disposition de véhicules électriques et VAE** stationnés sur le site du Conservatoire à Rayonnement Régional (proposition de la Direction de la Logistique).
- D'autres projets de la collectivité peuvent également concerter les agents :

1. Une étude a été lancée pour réaliser un pôle d'échange et de parking relais évolutif (jusqu'à 300 places) à Gillot (Duparc, Sainte-Marie) dans le cadre du projet Trans'Eco Express et dont la mise en service est prévu pour fin 2015 ;
2. Des aires de co-voiturage (Route des Tamarins) : plusieurs secteurs sont à l'étude (Hermitage, Colimaçons, Eperon, Etang-Salé, Le Portail...) A l'heure actuelle, la réflexion la plus avancée porte sur l'aire de l'Hermitage : 48 places de stationnement avec une réalisation prévue au 1^{er} semestre 2015. Un second projet pourrait également être réalisé pour 40 à 60 places de stationnement aux Colimaçons dans les mêmes délais.

Observations des représentants du personnel

Au titre de l'UNSA SNAEN CT / S.A.C.RE-UNSA

M. Yves TAMBON

- Concernant le parking relais de Gillot, les navettes seront-elles mises en places uniquement pour les agents ?

M. Benjamin THOMAS

- Demande qu'une décision soit arrêtée dans les meilleurs délais pour remédier à la situation des agents du centre-ville.
- Le nombre de places de stationnement prévues à l'Hôtel de Région ne prend apparemment pas en compte l'afflux de public résultant de l'installation des nouveaux services.
- Observe avec satisfaction que des efforts ont été consentis pour réaliser dans un délai contraint des travaux afin que les agents disposent d'un parking aménagé sur l'espace situé face à l'Hôtel de Région.

Au titre de la C.T.R. - CGT

Mme Lora DAMOUR

- Il conviendrait que la collectivité prenne en charge les frais de stationnement subis par les agents installés en centre-ville et mette fin à une situation d'inéquité.

Au titre du S.A.F.P.T.R. / F.A.F.P.T.

M. Christian ROBERT

- Vu le nombre d'agents concernés en centre-ville, la collectivité ne devrait pas avoir de difficulté pour trouver rapidement une solution.

Observations des représentants de la collectivité

M. Dominique FOURNEL

- Il est peut-être regrettable de voir deux espaces verts transformés en parkings. A long terme il serait souhaitable que ces espaces retrouvent leur vocation première.

En réponse :

Expert

Mme Nelly LAURET (STD)

- Le parking relais de Duparc concerne l'ensemble des administrés.

Administratif

M. Henri NICOLE (DRH)

- Précise qu'il convient d'ajouter aux options présentées la possibilité de bénéficier de la participation de la collectivité aux frais de transport en commun.

5. EXPÉRIMENTATION DU TÉLÉTRAVAIL

Le président de séance donne la parole à Mme Nelly LAURET pour une présentation du dossier (Cf. Documents transmis aux membres du CTP).

Rappel :

- Cette expérimentation consiste à permettre à 30 agents volontaires de pratiquer le télétravail 1 à 3 jours maximum par semaine, sur une période de 6 mois en fonction des missions et besoins des services. Elle est ouverte à la DGA Développement Durable et à la DGA Formation Education Mobilité Culture et Sport.
- Une évaluation de l'expérimentation sera réalisée, afin d'envisager les possibilités de pérennisation et d'extension à l'ensemble des directions.

Observations des représentants du personnel

Au titre de l'UNSA SNAEN CT / S.A.C.RE-UNSA

M. Benjamin THOMAS

- Le nombre d'agents retenu pour l'expérimentation (30 agents) paraît peu élevé par rapport à un effectif total de 2400 agents.
- Les DGA retenues sont-elles représentatives ?
- La procédure de sélection laissent trop la part belle à la hiérarchie. La présence d'un représentant du personnel dans le comité de sélection serait souhaitable.
- L'anonymat des candidatures est également souhaitable.
- Propose une simplification de la procédure avec transmission d'une simple fiche de synthèse non nominative pour permettre au comité de sélection de se prononcer de manière objective.

Au titre de la C.G.T.R. - CGT

Mme Lora DAMOUR

- Regrette que les représentants du personnel n'aient pas eu le temps de prendre connaissance de la charte sur le télétravail.

En réponse :

Observations des représentants de la collectivité

M. Dominique FOURNEL

- Concernant le nombre d'agents retenu pour l'expérimentation, il faut tenir compte des nombreux services (Lycées, Routes, etc.) qui nécessitent une présence des agents sur leur lieu de travail.
- Rappelle que sur le plan national le télétravail ne représente qu'1% des agents de la fonction publique.
- Concernant la présence de représentants du personnel au sein du comité de sélection, elle serait en pratique difficile à mettre en œuvre car il faudrait un représentant par syndicat. D'une manière générale, la sélection d'un candidat relève d'une décision interne d'organisation et de gestion du service. Par contre, en cas de refus, l'agent pourrait actionner son représentant.
- Les critères retenus pour la sélection des candidats donnent suffisamment de garantie pour permettre un choix objectif des candidats.
- Les représentants du personnel peuvent encore faire parvenir par écrit à la collectivité d'autres observations éventuelles sur le télétravail.

M. Serge CAMATCHY

- Il convient de bien communiquer auprès des services et des agents que le choix de télétravailler ne doit pas créer des dysfonctionnements dans le service.

Observations du Médecin de prévention

Dr. Jean-Paul RAMSTEIN

- Parmi la population éligible au télétravail, on pourrait envisager le cas des agents occupant des postes administratifs qui reprennent le travail en temps partiel thérapeutique après un congé de longue durée ou de longue maladie.

Administratif

M. Henri NICOLE (DRH)

- Le choix de la Direction Générale Adjointe Développement Durable (DGA DD) et de la Direction Générale Adjointe Formation, Education, Mobilité, Culture et Sport (DGA FEMCS) a été retenu après une présentation du dossier en CODIR (Comité de Direction sous la responsabilité du DGS).
- Le choix de la DGA DD s'explique par la nature même du dossier qui s'inscrit dans le cadre du Développement Durable, s'agissant notamment d'un volet du PDIA.



- La DGA FEMCS a été retenue compte tenu du nombre d'agents concernés et en raison des activités développées.
- Des points d'étapes sont prévus pour adapter le dispositif, et éventuellement l'élargir à d'autres DGA dans les plus brefs délais. Le Comité Technique sera informé des bilans d'étape.

Le Comité Technique Paritaire émet à l'unanimité un avis favorable sur le lancement de l'expérimentation du télétravail en 2015 dans les services de la Direction Générale Adjointe Développement Durable et de la Direction Générale Adjointe Formation, Education, Mobilité, Culture et Sport.

6. PROPOSITION D'ORGANISATION DU TRAVAIL AU CENTRE RÉUNIONNAIS DE GESTION DU TRAFIC (CRGT) ET DANS LES ÉQUIPES SPÉCIALES D'INTERVENTION ET DE SÉCURITÉ (ESIS)

Le président de séance donne la parole à M. Eric BOITEUX, Directeur de l'Entretien et de l'Exploitation de la Route, pour une présentation du dossier (Cf. documents transmis aux membres du CTP).

Rappel :

Une mission de réalisation d'un état des lieux de l'organisation et du fonctionnement des services CRGT et GIN (Gestion des Infrastructures numériques) a été confiée au cabinet CIOI. Une première présentation des diagnostics a été faite en CTP le 25 avril 2014.

La phase de diagnostic a débuté par une large consultation au sein des deux services concernés (CRGT et ESIS) avec des entretiens individuels et collectifs. Au cours de ces consultations les responsables d'une part, et les agents d'autre part, ont été amenés à s'exprimer sur les avantages et inconvénients du mode de fonctionnement actuel. Leurs demandes ont été recueillies.

Les scenarii d'évolution proposés :

Pour le CRGT

Scénario 1 : diminution de l'effectif des pupitreurs d'une personne (à la faveur d'un départ à la retraite)

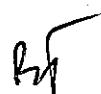
Variante 1 : sans modification des horaires de fonctionnement du service

Variante 2 : en réduisant les horaires de fonctionnement du service¹

Scénario 2 : maintien de l'effectif actuel mais augmentation du temps de travail des pupitreurs

Variante 1 : sans modification des horaires de fonctionnement du service et 7 jours

¹Par le maintien du deuxième poste de travail en 2x8 à 5j/7 toute l'année



- en plus de travail effectif non posté² par agent et par an ;
- Variante 2** : en augmentant les horaires de fonctionnement du service³ et 5 jours en plus de travail effectif non posté par agent et par an
- Variante 3** : en augmentant de manière plus importante les horaires de fonctionnement du service⁴

Pour l'ESIS

Scénario 1 : Passage à cinq équipes de deux titulaires au lieu de six équipes

Observation : Besoin structurel de remplacements lors de la prise de congé ou autre absence des agents titulaires .

Plusieurs variantes de ce scenario sont envisageables autour de l'assouplissement des dates de prise de congés sur 5 semaines ou 7 semaines ou 8,6 semaines et leurs impacts sur les besoins induits de remplacement.

Scénario 2 : Reconstitution des six équipes de deux titulaires

Observations :

1. Besoin de remplacement qu'en cas d'absence exceptionnelle d'un titulaire
2. Pas de changement du mode de planification actuel et des périodes de congés imposées
3. Une souplesse accordée sur la prise de congés par échanges entre les agents.

Observations des représentants du personnel

Au titre de l'UNSA SNAEN CT / S.A.C.RE-UNSA

M. Benjamin THOMAS

- Demande que l'Autorité territoriale fasse appel en priorité aux candidatures internes pour le recrutement d'agents routiers du secteur CENTRE-ESIS.

Le Comité Technique Paritaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les scenarii d'évolution suivants :

Pour le CRGT, scénario 2 variante 2, à savoir : maintien de l'effectif actuel mais augmentation du temps de travail des pupitres, en augmentant les horaires de fonctionnement du service et 5 jours en plus de travail effectif non posté par agent et par an ;

Pour l'ESIS, scénario 2, à savoir : Reconstitution des six équipes de deux titulaires.

2Réalisation de tâches administratives de mise à jour, archivage, formation

3En augmentant de 4 semaines la durée de la période cyclonique

4En passant le deuxième poste en 2x8 à 7j/7 toute l'année

7. CRÉATION DE LA DIRECTION TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS ET AJUSTEMENT DE L'ORGANIGRAMME DE LA DGAR

Le président de séance donne la parole à M. Hervé LEMAHIEU, Direction Régionale des Routes, pour une présentation du dossier (Cf. documents transmis aux membres du CTP).

Rappel :

- Afin d'apporter une meilleure cohérence dans les missions portées par la collectivité en matière de transport, il est proposé de fusionner au sein d'une nouvelle direction le Service Transports et Déplacements (STD) qui était auparavant rattaché à la DGADD, avec le service ETN (Etudes et Travaux Neufs) Trans Eco Express (TEE).
- Grâce à ce rapprochement, la direction sera pilote de toutes les opérations liées aux thématiques d'aménagement et de politique des transports. Cette nouvelle Direction prendra le nom de **Direction des Transports et des Déplacements (DTD)** et sera composée d'une dizaine d'agents issue des services STD et ETN TEE. Il appartiendra au Directeur Transports et Déplacements qui sera désigné après appel à candidatures de décliner l'organisation de la DTD.
- L'annexe 2 du document remis aux membres du CTP présente la proposition de nouvel organigramme de la DGAR, dans le contexte général de réorganisation des services suite au transfert de la mission d'autorité de gestion des Fonds européens à la Région.

Observations des représentants du personnel

Au titre du S.A.F.P.T.R. / F.A.F.P.T.

M. Christian ROBERT

- Est-ce que les agents ont été associés à la réflexion sur la réorganisation de la DGAR ?

En réponse :

Expert

M. Hervé LEMAHIEU (DGAR)

- La réorganisation a fait l'objet d'une réflexion de longue date, avec une consultation de tous les services concernés. Il a été demandé aux responsables de service de prendre le relais auprès de leurs agents.

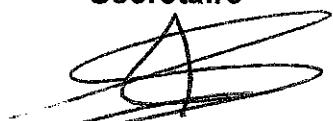
Le Comité Technique Paritaire émet à l'unanimité un avis favorable sur la création de la Direction Transports et Déplacements et les propositions d'ajustement de l'organigramme de la Direction Générale Adjointe Routes.

8. Questions diverses

Faisant suite aux questions diverses présentées par la CGTR et l'UNSA, notamment relatives aux points figurant dans le rapport sur l'état de la collectivité (bilan social), les informations résumées dans le tableau en annexe sont données aux membres du CTP.

La séance est levée à 12h25.

Secrétaire



M. Serge CAMATCHY

Pour Le Président et par Délégation
le 11ème Vice-Président



M. Dominique FOURNEL

Secrétaire Adjoint



M. Benjamin THOMAS

